

Adoption du compte financier 2015.

Conseil d'administration du 29 février 2016

Délibération 2016/02/CA-012

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le compte financier 2015.

Le montant définitif des opérations de l'exercice 2015 (montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement) est arrêté à la somme de 373 176 019,28 €.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2015, soit – 1 416 137,01 € est porté au compte 119 « report à nouveau ».

Toulouse, le 29 février 2016
Le Président,



Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0